



François Asensi

VOTRE MAIRE S'ADRESSE À VOUS

« Un avenir se dessine enfin pour le parc de la Poudrerie ! »



Prise de parole de François Asensi au rassemblement pour le parc de la Poudrerie le 18 septembre 2016

Madame, Monsieur,

Un an après la forte mobilisation citoyenne que j'avais initiée et qui avait empêché la fermeture du parc de la Poudrerie, un avenir se dessine enfin pour ce site forestier exceptionnel.

Jeudi 21 décembre 2017, un protocole de mise en œuvre du « projet d'avenir » du parc de la Poudrerie a été signé par les différents acteurs locaux et institutionnels. Un engagement financier sur 5 ans de 8,5 millions d'euros a été pris pour développer et préserver ce patrimoine vert qui doit assurer la pérennité du parc. Je me félicite de cette décision.

Cette signature est une bonne nouvelle. C'est l'aboutissement d'une formidable mobilisation citoyenne pour sauvegarder ce parc forestier. Ce combat commun a rassemblé des milliers de citoyens dans la diversité de leurs convictions, afin que des générations d'enfants puissent continuer à profiter encore longtemps de ce patrimoine vert unique, témoin précieux de l'histoire industrielle de la Seine-Saint-Denis. C'est une grande victoire pour les habitants de notre territoire.

Certaines modalités du projet d'avenir posent néanmoins question et invitent à la vigilance. Je tiens à réaffirmer, aux côtés des usagers du parc, que les nouvelles orientations de développement du parc ne doivent pas mettre en péril l'intégrité de ce site classé et reconnu « Natura 2000 ». ●●●



François Asensi en tête de la délégation pour remettre les 20 000 pétitions au ministère de l'Environnement le 20 octobre 2016

Parc de la Poudrerie : retour sur deux ans de mobilisation

11 février 2016 : par un courrier à Ségolène Royal, le député alerte sur l'avenir du parc de la Poudrerie. Sans nouvelle convention au 1^{er} janvier 2017, le parc est menacé de fermeture

5 avril 2016 : une pétition citoyenne est lancée par François Asensi sur le site *change.org*, face à l'absence de réponse de l'État. Un immense succès avec plus de 20 000 signatures

26 avril 2016 : à l'Assemblée nationale, François Asensi, alors député, demande à la ministre de l'Économie de convoquer une table ronde pour éviter la fermeture du Parc et de s'engager à financer la rénovation des bâtiments et la dépollution des sols

15 mai 2016 : 1^{er} pique-nique citoyen organisé par les 2 000 signataires de la pétition



29 mai 2016 : 10 000 signatures déjà pour la pétition

5 juin 2016 : manifeste pour la sauvegarde du parc à l'initiative du Conseil départemental signé par les 5 villes

19 juin 2016 : 2^e pique-nique citoyen. La pétition enregistre désormais 15 000 signatures !

18 septembre 2016 : grand rassemblement au Parc de la Poudrerie en présence des parlementaires, maires et Président du Conseil départemental

20 octobre 2016 : François Asensi et Clémentine Autain remettent les 20 000 signatures de la pétition citoyenne à la ministre de l'Écologie

8 novembre 2016 : l'État s'engage financièrement pour l'avenir du Parc

Le parc de la Poudrerie sauvé !

SEVRAN
PAR THOMAS POURPAU

C'ÉTAIT LA RENCONTRE de la dernière chance pour le parc de la Poudrerie, ces 127 habitants chassés sur Sevran, Livry-Gargan, Villepinet et Vaujours. Bonne nouvelle : réunis hier à Paris, les représentants de l'État, du département et de la région ont acté plusieurs engagements pour sauver ce poumon vert, rééquilibré par un million de personnes chaque année et dont la convention de gestion arrive à son terme à la fin de l'année, au 31 décembre.

Principale décision : l'État réalisera 2 M€ d'investissements pour dépolluer et préserver le bité du parc. Car les sols sont contaminés par la présence d'anciens ateliers de poudre, déjà utilisés sous Napoléon III et ce jusqu'au milieu du XX^e siècle. Et certaines constructions tombent en ruine, menaçant, selon les autorités, les usagers du parc.

L'État s'est également engagé à signer « une nouvelle convention pluriannuelle de gestion ». L'État

restera propriétaire du parc, mais la gestion sera exclusivement assurée par le département – en échange de la contribution financière de l'État. Enfin, le conseil départemental, présidé par Stéphane Troussel (PS), et la région, pilotée par Valérie Pécresse (LR), ont acté le versement de 450 000 € chacun pour 2017.

TOUT N'EST PAS ENCORE RÉGLÉ « C'est la première fois que l'État s'engage de manière chiffrée et que la région est à nos côtés », se félicite Stéphane Troussel. Restent des interrogations, notamment au niveau du calendrier. « Il faut rédiger cette nouvelle convention de gestion. Mais pour quelle durée ? Personnellement, je souhaite qu'elle dure le plus longtemps possible – pourquoi pas cinq ans ? – pour éviter de renegotier chaque année », poursuit-il. Valérie Pécresse, par la voix de son cabinet, a proposé un avenant de trois mois à l'actuel contrat, pour avoir le temps d'en rédiger un nouveau. « Impossible ! estime le département. Si on signe un avenant, il faut qu'il dure un an. » Le feuilleton n'est pas fini.

14 mars 2017 : signature de la convention de gestion provisoire du Parc par les différents acteurs locaux et institutionnels

20 octobre 2017 : présentation du « projet d'avenir » du Parc

21 décembre 2017 : le protocole de mise en œuvre du « projet d'avenir » du parc de la Poudrerie a été signé par les différents acteurs locaux et institutionnels

Petite révolution au parc de la Poudrerie

Aiors que son avenir était en suspens fin 2016, l'espace vert sera finalement réhabilité. Dans les cinq ans, 8,5 M€ vont être investis pour le rendre plus attractif.



“ Ensemble, nous avons gagné la bataille pour la Poudrerie. ”

La volonté partagée de l'État, du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et de la région Île-de-France de « générer de nouvelles recettes d'exploitation » et la proposition d'autoriser de nouvelles activités aux abords du parc en cédant les 7 hectares du parc appartenant au ministère de la Défense (situés sur les communes de Vaujours et de Livry-Gargan) doit être strictement encadrée.

Le désengagement de l'État et la volonté des autres acteurs institutionnels de réduire les coûts de fonctionnement liés à la gestion et à l'entretien du parc ne doivent pas augurer un abandon progressif du site à des acteurs privés. La privatisation n'est pas une option. Les usagers et les associations de défense et de promotion du patrimoine naturel du parc de la Poudrerie (APFP, CORIF...) doivent être pleinement impliqués dans la définition et le choix des grands principes qui conduiront demain à la future gestion du parc ainsi qu'à la création de nouvelles activités par des opérateurs privés.

Le projet d'avenir du parc de la Poudrerie ainsi que son protocole de mise en œuvre doivent comprendre une dimension sociale, à travers les centres de loisirs et les activités d'été. Le parc de la Poudrerie est également un lieu de programmation et de diffusion culturelle, ainsi qu'un formidable outil pédagogique en matière de sensibilisation aux enjeux de développement durable. Il doit le rester.

François Asensi

François ASENSI
Maire de Tremblay-en-France
Membre honoraire du Parlement
Conseiller métropolitain